



Vente d'une maison après un an de son achat

Par **punto**, le **21/02/2011** à **09:43**

Bonjour, rnrnIl y a un peu plus d'un an nous avons acheté une maison. rnrnNous avons engagé tous les deux un prêt commun, mon compagnon en tant que emprunteur, et moi en tant que co-emprunteur. (Nous ne sommes ni marié, ni pacsé). rnrnNous souhaiterions revendre cette maison, suite à notre séparation. rnrnDes travaux ont été engagés. Nous souhaitons donc vendre la maison au delà de son achat. rnrnComment se passe la vente ? rnrnOù si je pars, dois-je continuer à payer les mensualités ? rnrnMerci

Par **edith1034**, le **21/02/2011** à **09:52**

bonjour, rnrnil faut que les deux signent le compromis de vente rnrnet le notaire fait l'acte authentiquernrnsi vous avez eu le temps d'avoir une imposition foncière ou une taxe d'habitation à payer, vous n'aurez pas de plus valu puisqu'il s'agit de votre habitation principale et que vous êtes resté un an de dans démontrant par les impôts locaux rnrndans le cas contraire, une plus valu est à prévoir rnrnpour tout savoir sur la vente immobilièrernrn<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>